

Enquête de la FRA sur les personnes LGBT dans l'UE

Questions & réponses sur la méthodologie de l'enquête

Cette note donne un bref aperçu de certaines des questions méthodologiques cruciales relatives à l'enquête sur les personnes LGBT dans l'Union européenne (UE). Vous trouverez des informations plus détaillées dans le rapport technique concernant l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE (*EU LGBT survey – technical report*), qui comprend également le questionnaire de l'enquête.

1. Pourquoi, quand et comment l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE a-t-elle été menée ?

La FRA a mené une enquête en ligne afin de connaître la perception des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT) vivant dans l'UE et en Croatie à propos de l'exercice de leurs droits fondamentaux. Les éléments de preuve générés dans le cadre de l'enquête favoriseront l'élaboration de lois et de politiques capables de lutter plus efficacement contre la discrimination, la violence et le harcèlement, améliorant ainsi l'égalité de traitement dans l'ensemble de la société. La nécessité de mener une enquête de cette nature à l'échelle de l'UE est apparue à la suite de la publication du premier rapport de la FRA sur l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre en 2009. Ce rapport soulignait entre autres l'absence de données comparables. Suite à la demande de la Commission européenne à la FRA de collecter des données comparables sur cette question dans toute l'UE, la FRA a organisé la collecte de données sous la forme d'une enquête en ligne couvrant tous les États membres de l'UE et la Croatie. Les personnes qui ont répondu à l'enquête étaient âgées de 18 ans au moins se définissant anonymement comme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. L'enquête a été publiée en ligne entre avril et juillet 2012 dans les 23 langues officielles de l'UE (à l'exception de l'irlandais) ainsi qu'en catalan, en croate, en luxembourgeois, en russe et en turc. Au total, 93 079 personnes LGBT ont participé à l'enquête. Les experts internes de la FRA ont conçu l'enquête qui a été réalisée par Gallup, l'un des leaders du marché des enquêtes à grande échelle. En outre, des organisations de la société civile comme ILGA-Europe (*European Region of the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association*) et Transgender Europe (TGEU) ont apporté des conseils sur les moyens les plus adéquats de s'adresser aux personnes LGBT.

2. Dans quelle mesure les résultats sont-ils représentatifs ?

Les résultats reflètent l'expérience vécue par plus de 93 000 personnes qui ont complété le questionnaire en ligne de l'enquête dans toute l'Europe. Ni la taille de la population LGBT, ni sa proportion par rapport à la population générale ne sont connues. Elle ne peut non plus être recensée dans les registres de la population ou dans d'autres statistiques officielles. Cela étant, bien que les résultats ne puissent être considérés comme représentatifs de toutes les personnes LGBT dans l'UE, ils constituent de loin le plus vaste corpus d'éléments empiriques de ce type jamais collectés en Europe.

3. Pourquoi l'enquête a-t-elle été menée en ligne ?

Après consultation d'experts de premier plan, cette méthodologie a été choisie en raison des avantages particuliers qu'elle présente au regard de l'objectif de l'enquête. Les enquêtes en ligne ont un bon rapport coût/efficacité et permettent de recueillir des données auprès d'un nombre potentiellement important de répondants qu'il serait beaucoup plus coûteux de contacter individuellement. Les enquêtes en ligne garantissent aussi l'anonymat. Cet aspect a permis de toucher un spectre beaucoup plus large de la

population LGBT que cela n'aurait été le cas avec des méthodes traditionnelles, par exemples les populations LGBT « difficiles à atteindre » ou « inavouées ». La protection complète de l'anonymat, de la vie privée et de la confidentialité qui était garantie aux répondants a permis d'obtenir des récits sur des expériences sensibles ou négatives comme les cas de victimisation criminelle. La méthodologie de l'enquête en ligne contribue aussi à éliminer tout biais susceptible d'apparaître dans le cadre d'entretiens téléphoniques ou en face-à-face quand sont abordées des questions particulièrement sensibles ou personnelles comme l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les expériences de victimisation criminelle.

4. Comment l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE a-t-elle pu assurer une large participation des répondants LGBT ?

La couverture internet des ménages est assez élevée dans tous les pays de l'UE pour garantir de nombreuses réponses de la part du groupe cible. Selon Eurostat, 76 % des ménages dans l'UE ont un accès internet et 72 % de tous les ménages disposent d'une connexion à haut-débit, sans compter d'autres moyens d'accéder à l'internet (comme les cafés internet et les terminaux publics). Cet argument à l'appui des enquêtes en ligne est important. L'accès à internet étant sa seule exigence, l'enquête a donc permis une couverture nationale dans chacun des pays sondés. Les répondants pouvaient participer à l'enquête où et quand cela leur était le plus pratique, ce qui a limité les non-réponses causées par le moment inopportun des entretiens.

5. Quelqu'un pouvait-il compléter l'enquête plusieurs fois pour en influencer les résultats ?

Différents mécanismes ont été utilisés pour décourager une même personne de répondre de multiples fois. La longueur et la durée de l'enquête (30 minutes en moyenne), conjuguées avec la concentration et l'attention requises, étaient un premier élément. Par ailleurs, un suivi étroit du processus de saisie dans les différents pays a permis de recenser et d'éviter d'éventuelles tentatives de falsification des résultats. Autoriser des réponses multiples à l'enquête depuis la même adresse internet (ou le même protocole internet, PI), en dépit du risque de doublons, était un choix important et délibéré visant à protéger la confidentialité et l'anonymat, ainsi qu'à encourager la participation de populations qui n'ont pas d'accès personnel à internet (par exemple, via les cafés internet) ou faisant partie d'un même ménage. Au vu du grand nombre de réponses, un nombre restreint de doubles entrées n'aurait en toute hypothèse qu'un effet minime ou imperceptible sur les résultats et les conclusions principales. La FRA n'a détecté aucune tentative de falsification. Eu égard au grand nombre de répondants (93 079), même une influence ou une distorsion minime des résultats nécessiterait un effort massif représentant des centaines d'heures de travail.

6. Quels sujets le questionnaire abordait-il et comment a-t-il été préparé ?

Le questionnaire abordait un éventail de questions liées à l'exercice des droits fondamentaux comme les expériences de discrimination, de victimisation par la violence et de harcèlement, les habitudes quotidiennes et la perception du public concernant les personnes LGBT, ainsi que les opinions et la connaissance à propos des lois et des politiques de lutte contre la discrimination et favorisant le respect et la protection des droits fondamentaux des personnes LGBT. Au cours de l'élaboration du questionnaire, la FRA a consulté un panel multinational d'experts dans le domaine de la recherche scientifique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En outre, le questionnaire a fait l'objet de discussions approfondies avec divers groupes de parties prenantes et le comité scientifique de la FRA.

7. Les personnes qui ne sont pas LGBT pouvaient-elles répondre ?

L'enquête avait pour objectif de savoir ce que les personnes LGBT pensent et ressentent. C'est pourquoi elle commençait par une question d'auto-identification qui ne permettait qu'aux personnes se considérant elles-mêmes comment LGBT de poursuivre. Un certain nombre d'autres questions avaient aussi pour fonction de filtrer et de garantir la participation des personnes LGBT. Il existe déjà des données sur les attitudes et les avis de la population. Par exemple, les enquêtes Eurobaromètre collectent des données sur la perception du public concernant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'analyse des résultats dans le rapport « Enquête sur les personnes LGBT dans l'UE : principaux résultats » (*EU LGBT survey – Main results*) compare certaines données de l'Eurobaromètre avec les résultats de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE.

8. Si la participation des personnes LGBT à l'enquête a varié d'un pays à l'autre, comment peut-on être certain que les résultats sont comparables ?

Afin de corriger tout type de sous-représentation ou de surreprésentation d'un quelconque groupe ou d'une quelconque nationalité de personnes LGBT dans l'échantillon, une pondération des données a été appliquée à la moyenne des personnes LGBT dans l'UE. Cette procédure statistique fait en sorte que les opinions des répondant(e)s lesbiennes, gays, bisexuel(le)s ou transgenres de chaque pays soient représentées proportionnellement et en fonction de la population totale du pays (basée sur l'ensemble des personnes vivant dans le pays, pas seulement sur les personnes LGBT – le nombre de ces dernières n'étant pas disponible). Qui plus est, les moyennes nationales (représentant les réponses de toutes les personnes LGBT dans le pays) ont aussi été pondérées pour corriger les écarts relatifs à la composition des personnes LGBT dans les enquêtes nationales. La pondération statistique s'appuyait sur deux postulats : premièrement, que la taille relative des groupes de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres au sein de la population globale des personnes LGBT est identique dans tous les pays et proche des proportions obtenues dans l'enquête concernant l'ensemble de l'UE-27 et la Croatie. Les pondérations des groupes sont donc calculées sous la forme d'une moyenne de la part que représente chaque groupe (L, G, B et T) dans les données totales de chacun des pays. Deuxièmement, la pondération présupposait que les écarts concernant la taille relative de la population LGBT âgée de plus de 18 ans entre les États membres de l'UE et la Croatie sont égaux aux écarts de la taille relative de la population adulte totale dans chacun des États membres de l'UE et de la Croatie. Les pondérations statistiques des pays ont été calculées sur la base des données d'Eurostat.

9. Comment la protection de la vie privée, l'anonymat et la confidentialité des répondants ont-ils été garantis ?

La FRA a pris différentes mesures pour garantir la sécurité, la vie privée et la confidentialité des personnes ayant répondu à l'enquête. Pour garantir la protection de la vie privée, l'enquête ne recueillait aucune information sur les répondants individuels ou sur leur ordinateur (comme l'adresse IP) autre que celles que les répondants fournissaient volontairement dans le questionnaire de l'enquête, et celles qui étaient nécessaires pour administrer l'enquête. Pendant que la personne complétait le questionnaire, la totalité de sa session web en ligne était protégée à l'aide de protocoles internet de haute sécurité qui ne proposaient aucune option permettant d'accéder à l'enquête en mode non protégé et insécurisé. La collecte des données et le processus d'analyse ont été effectués sans qu'aucune donnée à caractère personnel ou sensible susceptible d'identifier des personnes ne soit collectée ou élaborée, garantissant la pleine confidentialité des informations fournies.